



## PROGRAMME PREVISIONNEL DU PARLEMENT FICTIF EN DROIT CONSTITUTIONNEL



SEMESTRE II – LICENCE I  
UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE 1 – GROUPE II  
Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA & Dr. Alice PHILIPPE ©

### Leçon 01 : **Quoi ? Encore du droit constitutionnel & des gilets jaunes ?** 07.01.2019

Présentation :

- du principe d'une PPL « FOUcart & co »
- du calendrier retenu ;
- des 18 à 21 postes clefs soumis à élection(s) & nomination(s) ;
- de la répartition alphabétique des député(e)s.

Adresse dédiée du Parlement fictif : [parlement@chezfoucart.com](mailto:parlement@chezfoucart.com).

Engagement à ce qu'un(e) étudiant(e) devienne porteur principal de la PPL (rapidité).

### Leçon 02 : **La V<sup>ème</sup> République : un rejet d'un Etat sans Constitution** 07.01.2019

Engagement des étudiant(e)s désirant devenir Président de la République fictive à trouver au moins **cinq soutiens** TWITTER avant la leçon 03.



Chaque candidat(e) indique son soutien **partisan** fictif.

Lorsque les soutiens sont trouvés : écrire sur Twitter à @parlementfictif & @Pr\_MTD en taguant les cinq soutiens et en se déclarant « candidat(e) » avant le 11 janvier 2019.

Désignation du co-auteur de la PPL.

### Leçon 03 : **La V<sup>ème</sup> République : un rejet du régime dit présidentiel** 12.01.2019

Examen de recevabilité des candidatures à la Présidence de la République.

Prononcé des recevabilités en amphithéâtre  
& communication (libre) par les candidat(e)s des professions de foi & matériels de campagne.

### Leçon 04 : **La V<sup>ème</sup> République : un rejet des pouvoirs autoritaires & concentrés** 12.01

Présentation de la PPL (composée de seulement deux articles pour les besoins de l'exercice)

Article 1 (qui sera examiné en TD dans les commissions lors de la séance 6)

Article 2 (qui sera débattu en « plénière » lors du CM du 25 mars 2019).

**TD 01 / Aux origines de la V<sup>ème</sup> République : la peur du peuple souverain (la Commune)**

**Leçon 05 : La V<sup>ème</sup> République : un rejet du régime dit d'Assemblée 14.01.2019**



Prononcé(s) en amphithéâtre (1 min. / candidat(e)) des professions de foi.

**Vote en leçon par « sondage » twitter (nb : vote ouvert uniquement pendant la journée).**

Ouverture des candidatures aux quatre postes parlementaires : présidence de l'Assemblée (LREM), vice-présidences de l'Assemblée (LR & MODEM), présidence de la commission des Lois (LREM).

Ouverture des candidatures aux neuf postes des présidences de groupes parlementaires (LREM / LR / MODEM / UDI / SOC / LIB& TER / FI / GDR) & à la « représentation » des non-inscrits (soit **13 postes à pourvoir**).

**Leçon 06 : Avant la V<sup>ème</sup> : Des rationalisations avortées du parlementarisme 14.01**

Election à la Présidence de la République : prononcé des résultats.

**A la fin (après le CM) :** photo officielle de la Présidence de la République.

Réunion & nomination du Premier ministre et de membres du gouvernement fictif.

**Choix d'une non dissolution à l'image de l'actuelle assemblée nationale (15<sup>e</sup> législature).**

Candidatures parlementaires aux **13 postes** ainsi qu'au rôle de **rapporteur** près la Commission des Lois (soit 13 postes) par mail envoyé avant le 19 janvier 2019.

**TD 02 / Aux origines de la V<sup>ème</sup> République : la peur de l'assemblée souveraine**

**Leçon 07 : La V<sup>ème</sup> République et ses idéaux « républicains » :**



**vers les démocraties de la chose publique**

**21.01.2019**

**Dépôt officiel (et complet) de la PPL « FOUcart & ... ».**

Tweets des candidatures parlementaires (à partir de 11h00 et ce, jusqu'à 18h00).

**Elections des postes parlementaires par sondages énonçant les candidatures** (on peut candidater à plusieurs postes et en cas d'absence de candidatures, les responsables seront nommés par l'équipe pédagogique).

**Leçon 08 : De l'idéal parlementaire consubstantiel à la V<sup>ème</sup> République :**

**vers l'infini et au-delà ?**

**21.01.2019**

Elections parlementaires : prononcé des résultats.

**A la fin (après le CM) :** réunion des parlementaires élus :

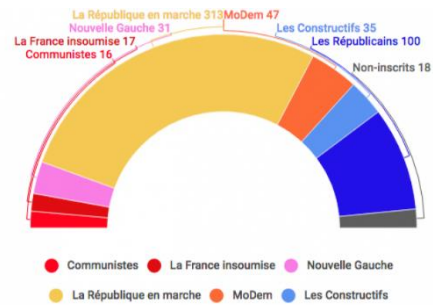
Photographies officielles.

**TD 03 / Une V<sup>ème</sup> République « démocratique »**

**Leçon 09 : Les naissances de la V<sup>ème</sup> République**

**28.01.2019**

Publication du trombinoscope du Parlement fictif.



**Leçon 10 : Symboles & Caractéristiques générales de la V<sup>ème</sup> République** **28.01.2019**

Désignation de 1 à 3 co-rapporteurs par le / rapporteur élu le 21 janvier 2019

et ce, pour aider ledit rapporteur lors de la plénière (et pour la rédaction du rapport sur l'article 2).

**Leçon 11 : Des révisions constitutionnelles de la V<sup>ème</sup> République** **04.02.2019**

**Leçon 12 : Des polycamérismes & des mandats parlementaires** **04.02.2019**

Publication des noms des député.e.s rapporteur.e.s en plénière à la Commission des Lois (donc ceux qui devront établir un rapport et soutenir leur(s) amendement(s) sur l'article 2 de la PPL).

**Leçon 13 : C'est qui le patron ? Du chef de l'Etat (I / II)** **11.02.2019**

(...)

**TD 05 / Du Président de la V<sup>ème</sup> République**

**Leçon 14 : Une hyper présidence ? Du chef de l'Etat (II / II)** **11.02.2019**

Rédaction des rapports ...

**Leçon 15 : Et au gouvernail ? Du gouvernement** **04.03.2019**

(...)

**TD 06 / Du Gouvernement de la V<sup>ème</sup> République**

**Leçon 16 : Des pouvoirs parlementaires sous la V<sup>ème</sup> République** **04.03.2019**

**Remise du rapport de la Commission sur la PPL au bureau de l'Assemblée**

**(pour la plénière - article 2)**

**NB : cette même semaine auront lieu les commissions parlementaires en TD**

**Déclaration des députés souhaitant proposer un amendement**

**(Liste des noms des députés et des amendements à envoyer par mail).**

**Leçon 17 : Une dévalorisation parlementaire continue ? 11.03.2019**

Dix minutes potentielles de **questions au gouvernement**.

**TD 07 / Du Parlement de la V<sup>ème</sup> République I / II**

**Leçon 18 : Des procédures législatives 11.03.2019**

**TD 08 / Du Parlement de la V<sup>ème</sup> République II / II**

Réunion avec le bureau de l'assemblée pour l'établissement d'un document récapitulatif des amendements et préparation de la séance plénière

**Leçon 19 : De la justice constitutionnelle 18.03.2019**

Publication en ligne

- **des amendements retenus pour la discussion en séance plénière (art. 2)**

**Leçon 20 : Du conseil constitutionnel 18.03.2019**

(...)

**TD 09 / Justice(s) constitutionnelle(s)**

**Leçon 21 : Voyage en terres constitutionnelles inconnues 25.03.2019**

*Plénum (le matin) :*

Examen de la proposition de loi (**uniquement art. 2**) en séance plénière.

Discussion générale, motions de procédure ; etc.

Discussion & votes des articles et amendements puis sur l'ensemble.

**Leçon 22 : Parlement fictif 25.03.2019**

## **Annexe I : proposition de Loi**

### **« FOUcart & ... »**

#### **Article 01**

1. Les fonctions de membre du Gouvernement sont également incompatibles, dans les conditions fixées par la loi organique, avec l'exercice d'une fonction exécutive ou de présidence d'assemblée délibérante au sein des collectivités territoriales, de leurs groupements et de certaines personnes morales qui en dépendent.
2. Les propositions de loi ou les amendements qui ne sont pas du domaine de la loi ou qui, hors le cas des lois de programmation, sont dépourvus de portée normative, et les amendements qui sont sans lien direct avec le texte déposé ou transmis en première lecture ne sont pas recevables. S'il apparaît au cours de la procédure législative qu'une proposition de loi ou un amendement est contraire à une habilitation accordée en vertu de l'article 38, le Gouvernement ou le président de l'assemblée saisie peut opposer l'irrecevabilité.
3. La loi organique détermine les conditions dans lesquelles les projets et les propositions de loi adoptés, en présence du Gouvernement, par la commission saisie en application de l'article 43 sont, en tout ou partie, seuls mis en discussion en séance. Le droit d'amendement sur les articles relevant de cette procédure s'exerce uniquement en commission.

#### **Article 02**

1. Le Sénat est supprimé.
2. Une Chambre de la société civile est instituée. Elle est composée de représentants de la société civile dont le nombre ne peut excéder cent-cinquante-cinq. La loi organique fixe les modalités d'application du présent article, notamment la composition et les règles de fonctionnement de la Chambre de la société civile. La Chambre de la société civile est consultée sur les projets de loi ayant un objet économique, social ou environnemental. Elle peut être consultée par le Gouvernement sur les projets de loi de finances, les projets de loi de financement de la sécurité sociale, les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques, les projets de loi pris en application des articles 38, 53, 73 ou 74-1, ou tout autre projet de loi, d'ordonnance ou de décret. Elle peut être consultée par les assemblées parlementaires sur les propositions de loi.
3. Au nom de la décentralisation, des gilets jaunes et du cassoulet, la Chambre de la société civile siègera à Toulouse, dans l'amphithéâtre dit CUJAS de l'Université Toulouse 1 Capitole.
4. Un référendum d'initiative citoyenne (RIC) est instauré. Si 999 000 citoyens inscrits sur les listes électorales le demandent par pétition, leur proposition de Loi est transformée en RIC.

## **Annexe II : liste des 19 à 21 postes individualisés (et soumis à vote / nomination ou proposition)**

Co-auteur.e de la PPL	à la 1 <sup>ère</sup> proposition (rapidité)	07 01 2019
Président.e de la République	vote en ligne	14 01 2019
Premier ministre	à la discrétion du / de la Président.e	14 01 2019
Garde des Sceaux	à la discrétion du / de la Président.e	14 01 2019
Ministre des relations avec le P.	à la discrétion du / de la Président.e	14 01 2019
Président.e de l'Assemblée	vote en ligne	21 01 2019
VP Assemblée (MODEM)	vote si plusieurs candidatures	21 01 2019
VP Assemblée (LR)	vote si plusieurs candidatures	21 01 2019
Président.e Commission des Lois	vote si plusieurs candidatures	21 01 2019
Rapporteur de la Commission	vote si plusieurs candidatures	21 01 2019
<b>Président.e LREM</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e LR</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e MODEM</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e Socialistes</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e UDI</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e LFI</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e GDR</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Président.e Libertés / territoires</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
<b>Représentant des Non-inscrits</b>	<b>vote si plusieurs candidatures</b>	<b>21 01 2019</b>
1 à 3 Co-rapporteurs	désignation par « le » rapporteur	28 01 2019